

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9877**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Mécanicien de maintenance automobile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motorcycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Mécanicien de maintenance automobile réalise les opérations relatives à la maintenance des véhicules, et tout particulièrement :

- l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules. Ces opérations de maintenance sont réalisées dans le cadre de procédures pré-définies. Elles peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés,

- la pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés,
- les activités de gestion et d'organisation en relation avec ces activités techniques.

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des concepts et méthodes permettant de :

- contrôler les éléments soumis à entretien périodique,
- déterminer la nature des interventions à réaliser,
- mettre en oeuvre les procédures d'intervention appropriées sur tout type de véhicule,
- effectuer la dépose/pose et le contrôle d'organes mécaniques,
- contrôler l'état d'un pneu et d'une jante,
- changer ou réparer un pneu,
- équilibrer une roue,
- contrôler et régler la géométrie des trains roulants,
- contrôler et remplacer un élément d'un système de freinage,
- poser un accessoire sur véhicule pré-équipé,
- organiser le poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser,
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi Mécanicien de maintenance automobile est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de maintenance de véhicules légers (à titre d'exemples : concessions automobiles, réparateurs agréés...).

Mécanicien de maintenance automobile

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1604 : Mécanique automobile

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de certification reposent sur huit modules.

Les modalités de validation, spécifiques à chaque module, sont adaptées à la nature des compétences à valider.

Elle prennent appui, selon le cas, sur :

- un dossier de validation et un entretien avec narration d'activités,
- un entretien.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Mécanicien de maintenance automobile, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site ANFA : www.anfa-auto.fr
Standard ANFA : 01 41 14 16 18
Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA)
41-49 rue de la Garenne
92313 SEVRES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Conformément à l'Accord paritaire du 20 janvier 2004, le CQP Mécanicien de maintenance automobile a été créé en mai 2004.